

Paris, le 11 juillet 2014

## Réunion sur la Méthode Nationale d'Attribution des places d'examens.

-  
Le 10 juillet 2014

### Présents

#### Pour l'Administration :

M. Pierre Ginéfri, Sous-directeur ER, DSCR  
M. Christophe André, ERPC2, DSCR

#### Pour le SANEER :

M. Christophe Nauwelaers- Secrétaire Général  
M. Michel Gaillet – Secrétaire National  
Mme Laurence Pascal - Secrétaire Nationale

### LES DEBATS

#### Introduction :

Monsieur Ginéfri nous propose de visionner la présentation faite lors d'une réunion qui a eu lieu le matin même aux syndicats des établissements de l'enseignement de la conduite automobile (EECA).

Avant cela, l'UNSA-SANEER expose ses remarques concernant le compte-rendu des principaux échanges entre les organisations professionnelles et l'Administration lors de la réunion du 23 juin dernier. L'UNSA-SANEER a boycotté cette réunion car il est inconcevable à ce jour de s'asseoir à la même table que les représentants des EECA.

#### Remarques du SANEER sur le CR de la réunion du 23 juin :

(voir pièce-jointe)

Le SANEER rappelle que des organisations professionnelles des enseignants de la conduite apparaissent comme membres de la Commission Nationale de Suivi sans raisons.

Sur le compte-rendu en particulier, 4 points :

1) Par rapport à la proposition de M. Bessone du syndicat CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) en ce qui concerne **les places rétrocedées**, nous sommes d'accord pour qu'elles soient comptabilisées sur un compte épargne. Par contre l'UNSA-SANEER refuse catégoriquement que ces places soient considérées comme des premières présentations (B1). En

effet cela aurait pour résultat d'augmenter de manière artificielle la population de référence servant au calcul de la MNA (Méthode Nationale d'Attribution des places).

2) **Octroi de 4 places pour les EECA en difficulté :**

Cette mesure si elle était décidée, irait à l'encontre de la philosophie de la MNA.

En effet, les établissements d'enseignement de la conduite ne répondant pas aux critères de qualités de formation se verraient attribuer des places au détriment des autres établissements qui eux ont des taux de réussite corrects.

Enfin, ce n'est pas à l'administration de gérer les difficultés de gestion des EECA.

M. Ginéfri précise que cette mesure pourrait être appliquée dans les cas où un exploitant rencontrerait des difficultés ponctuelles, telle une hospitalisation de longue durée par exemple.

L'UNSA-SANEER souhaite qu'on laisse une marge de manœuvre en local pour gérer les cas bien particuliers tout en encadrant ce dispositif.

3) **La prise en compte de la réussite à l'ETG pour le calcul de la MNA** au profit des auto-écoles n'aura plus de raison d'être dès l'instant où les candidats se formeront grâce à un site Internet et passeront l'examen dans une structure dédiée (DSP). Il n'y aura plus de relations entre les établissements d'enseignement et la réussite des candidats à l'examen.

À ce moment là, pourquoi intégrer le nombre de reçus à l'épreuve théorique générale dans la MNA ?

M. Ginéfri concède que notre remarque est pertinente et précise que cette hypothèse est abandonnée. Le sous-directeur ER nous informe qu'en Angleterre se sont créés des établissements ayant vocation à former uniquement à l'épreuve théorique.

4) **Durée de validité de l'ETG, nombre de présentations en examens pratiques.**

Lors de la réunion du 18 juin au cabinet du ministre, la DSCR, a suggéré AFIN d'augmenter le niveau de qualité de la formation, de réduire le nombre de passage à 3 présentations (au lieu des 5 actuels) avant la perte de validité de l'ETG.

Or, dans le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2014, cette mesure semble abandonnée car ne faisant pas l'unanimité. Le terme employé dans le compte-rendu est «consensus».

Le Sous-Directeur à l'Éducation Routière nous précise qu'il est favorable à la réduction de la validité de l'ETG, mais qu'il s'agit d'une décision politique. La décision revient au ministre.

Le SANEER rappelle que l'ensemble des mesures prises à l'encontre des IPCSR et DPCSR ne font pas non plus l'unanimité ....et pourtant le ministre veut nous les imposer !

***Nous ne pouvons pas accepter qu'il faille un CONSENSUS avec les EECA, alors qu' à l'encontre des IPCSR et DPCSR des mesures de réductions des missions soient prises sans concertation ni approbation !***

M. Ginéfri affirme que les établissements de l'enseignement de la conduite automobile devront à leur tour produire des efforts.

### **Les hypothèses abordées pour la M.N.A. : (Administration)**

Aujourd'hui la méthode d'attribution des places privilégie les auto-écoles qui ont de bons taux de réussite.

2 hypothèses sont émises pour la future méthode.

Une étude a été faite dans un département où travaillent 6 IPCSR, 43 EECA  
Elle reprend la réalité du terrain et tient compte d'EECA ayant des taux de réussite différents. De plus elle prend en compte l'ajout d'un 13e examen B par jour.

#### 1<sup>er</sup> hypothèse :

Dans le calcul de la M.N.A. on prend en compte les reçus en ETG et les échecs à la première présentation (B2) pour 12 mois.

Dans ce cas-là, la population de référence va augmenter, et les coefficients diminuer. Cela a pour conséquence de faire augmenter les droits des établissements.

En fait, la répartition est différente. Elle ne fait pas augmenter le nombre de places. Elle a juste pour effet de changer le référentiel du coefficient.

#### 2<sup>ème</sup> hypothèse :

On prend en compte les présentations en B1 et B2.

Il faudra que les B2 soient présentés dans des délais raisonnables et que les candidats puissent accéder aux statistiques pour connaître les taux de réussite des établissements dans lesquels ils souhaitent s'inscrire afin de déterminer leur choix d'un établissement.

La première hypothèse est difficile à mettre en œuvre car à l'avenir la formation du code de la route ne sera peut être plus dispensé par les EECA. De plus, certains candidats changent d'auto-école, comment prendre en compte la réussite à l'ETG ? Il se pose aussi la difficulté de la saisonnalité pour certains départements d'Outre-Mer.

Le système ne permet pas d'enlever un droit à un EECA pour le donner à un autre, ni déporter les droits d'un département vers un autre.

**POUR CES RAISONS**, la DSCR retient la 2<sup>ème</sup> hypothèse comme nouvelle méthode d'attribution des places d'examen.

L'UNSA-SANEER interpelle alors sur les possibilités d'évolution du marché de l'enseignement de la conduite.

### **Développement du marché :**

La DSCR estime que les cours de code de la route « à l'ancienne » n'intéressent plus les jeunes. De plus, Il semble falloir développer la perception des risques. Aujourd'hui il n'est pas possible d'évaluer l'analyse du risque sur un plan scientifique.

M. Ginéfri fait référence à l'Angleterre où les candidats passent un examen théorique basé sur des connaissances générales puis sur la perception des risques.

En France, la DSCR travaille à un cahier des charges pour le passage de l'ETG sur ordinateurs individuels.

En ce qui concerne la perception du risque et la rénovation des questions de l'ETG, il faut laisser le temps aux éditeurs de trouver les approches pour mettre les systèmes en place, l'année 2015 sera une année de transition.

### **Bénéfice attendu de la future MNA :**

Pour la DSCR, les effets de la future MNA sur la réduction des délais d'attente seront perceptibles dans un an.

Le SANEER rappelle que les futures missions de contrôle des IPCSR ne seront possibles qu'à la condition (réunion du 8 juillet dernier avec le SG du ministère) que les délais d'attente soient de 45 jours.

Il n'est pas question d'attendre une hypothétique amélioration grâce à une future MNA qui, pour nous, semble insuffisamment incitative pour faire en sorte que les EECA forment mieux leurs élèves.

L'UNSA-SANEER réitère sa position quant à la convocation des candidats par l'administration.

Évoqué lors de la réunion du 8 juillet, au Secrétariat Général du MI, le SANEER propose à la DSCR de convoquer les candidats aux examens des permis de conduire.

Il faut sortir du cadre actuel qui est à bout de souffle et remettre l'usager au cœur de la problématique, la place d'examen ne doit plus être une marchandise monnayable par les auto-écoles.

Le SANEER rappelle qu'aujourd'hui le guichet unique est déjà de «mise» dans un certain nombre de départements. Il faut que le Service Public se charge des convocations des candidats.

A l'inscription, il peut être donné la date de passage de l'ETG, la date de la première présentation ainsi qu'une date de rattrapage; à charge pour l'usager de démarcher un établissement apte à assurer la formation et à respecter le calendrier.

Bien entendu il faudra renforcer les guichets uniques par du personnel administratif.

La DSCR estime ne pas pouvoir faire face et évoque :

- le manque d'effectif,
- le manque de moyens,
- la gestion des candidats leur semble impossible par ce biais.

Pour le SANEER, la méthode proposée ne réglera en rien le problème de places d'examen. Dans quelque temps, au plus une ou deux années, de nouveau le service public sera incriminé car les délais seront à nouveau à la hausse. Le manque de volonté de la DSCR à imposer des réformes au secteur marchand en sera la cause.

Le transfert de l'ETG au bénéfice d'une délégation de service public ou au profit d'autres agents publics, l'insertion d'un 13ème examen B dans la journée de travail de l'IPCSR suffiraient à réguler le problème des délais de présentation.

La DSCR estime que la nouvelle méthode d'attribution des places d'examens devrait être effective au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le SANEER ouvre le débat sur le « compagnonnage » des réservistes. Nous affirmons qu'il n'est pas question de faire de tutorat pour des personnes qui ne sont pas de notre corporation et qui n'ont pas suivi de réelle formation. Certains réservistes affirment que la présentation de leur nouvelle mission a été enjolivée et ne reflète pas la réalité du terrain. Trois d'entre eux ont déjà démissionné.

**Le SANEER met en garde la DSCR. Le mécontentement des agents est vif. Pour notre syndicat le 1er septembre est une date buttoir. La DSCR doit s'attendre à des mouvements de manifestations à la rentrée.**

Désinvolte, le sous-directeur ER répond que le ministère fera, en conséquence, des économies d'un point de vue de masse salariale...

**Rédacteurs :**

- Christophe Nauwelaers
- Laurence Pascal
- Michel Gaillet



UNSA-SANEER  
Barrage de la Marne  
77109 MEAUX CEDEX  
01 60 32 13 35

